

DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-DU-RHONE  
\_\_\_\_\_  
COMMUNE  
d'AUBAGNE

Convocation du **12/12/2025**  
Publication le **19/12/2025**  
Conseillers en exercice : **43**  
Présents : **33**  
Quorum : **22**

N° **21\_181225**

**OBJET : AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE**

Projet de la Traversée Verte  
des Bouches du Rhône de la  
Ciotat aux Saintes-Maries-de-  
la-Mer - Approbation du 1er  
tronçon entre La Ciotat et  
Allauch en passant par la  
Commune d'Aubagne

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025**

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Dix Huit Décembre à 18 heures 00, le  
Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est  
réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la  
présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

**PRESENTS :**

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Brigitte AMOROS, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Magali ROUX, Monsieur Jérémie PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Valérie ELBAZ  
formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :**

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Monsieur Philippe AMY (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Stéphanie HARKANE (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Irène DUPLAN (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Madame Faustine THIBAUD (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS), Monsieur Jérémie COETTO (donne pouvoir à Monsieur Vincent RUSCONI), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Monsieur Zarick KOURICHI)

**Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.**

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20251218-181225\_21-DE  
Reçu le 19/12/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumb  
er=195447GQM268,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU  
=0002 211300058,2.5.4.97=#  
0C0F4E545246522D3231313330  
30303538,O=COMMUNE D AUBAG  
NE,C=FR  
19/12/2025



## **Délibération n°21\_181225 du Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2025 (suite)**

**Monsieur Laurent GUEDJ rapporte :**

Dans le cadre de son Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), la commission permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône réunie le 12 septembre 2025, a approuvé le projet de Traversée Verte du 13 de La Ciotat aux Saintes-Maries-de-la-Mer.

Ce cheminement prévu sur plus de 250 km de chemins balisés, empruntera des voies publiques, des chemins ruraux propriétés des communes, des parcelles appartenant à des personnes privées, des pistes DFCI mais aussi les Espaces Naturels Sensibles du Département.

Le Conseil Départemental assurera le balisage, la signalétique directionnelle et informative sur la totalité du tracé, ainsi que le maintien de la praticabilité des parcelles traversées.

L'élaboration de cet itinéraire, qui permettra de valoriser le patrimoine naturel et culturel du Département et des communes traversées, doit faire l'objet de concertations avec l'ensemble des communes du département ainsi concernées.

Le 1<sup>er</sup> tronçon de La Ciotat à Allauch traverse les communes de La Ciotat, Ceyreste, Roquefort-la-Bédoule, Cuges-les-Pins, Gémenos, Auriol, Roquevaire, Aubagne et Allauch.

Sur la commune d'Aubagne, le tracé proposé traverse le Nord de la plaine de Beaudinard, le secteur de Napolon et rejoindra le massif du Garlaban par les chemins de la Carreirade d'Allauch et de la Font de Mai. Le détail de cet itinéraire est joint en annexe.

Le développement des activités sportives et de plein air tant pédestres, qu'équestres ou cyclistes renforcera l'identité de la Commune « ville nature et sportive » récemment récompensée par le renouvellement du label « 3 lauriers » décerné à 147 communes en France par le Conseil National des Villes Actives et Sportives.

De plus, le projet de Traversée Verte du 13 viendra compléter les itinéraires proposés dans le schéma directeur « marche et vélo » communal.

Aussi, cette délibération propose d'émettre un avis favorable au projet de Traversée Verte du 13 sur le territoire de la commune d'Aubagne et d'approuver les modalités techniques de sa mise en œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône du 12 septembre 2025 relative à l'approbation du projet de la Traversée Verte du 13 de La Ciotat aux Saintes-Maries-de-la-Mer et du tracé du 1er tronçon de La Ciotat à Allauch,

**CONSIDÉRANT** les enjeux de la pratique sportive et de plein air,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt général que représente le développement des activités de promenade et de randonnées tant pédestres, qu'équestres que cyclistes sur le territoire communal et départemental,

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20251218-181225\_21-DE  
Reçu le 19/12/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#,0C0F4E545246522D3231313330,30303538,O=COMMUNE D AUBAGNE, C=FR  
19/12/2025



**Délibération n°21\_181225 du Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2025 (suite)**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt du projet de Traversée Verte du 13 pour la Commune d'Aubagne,

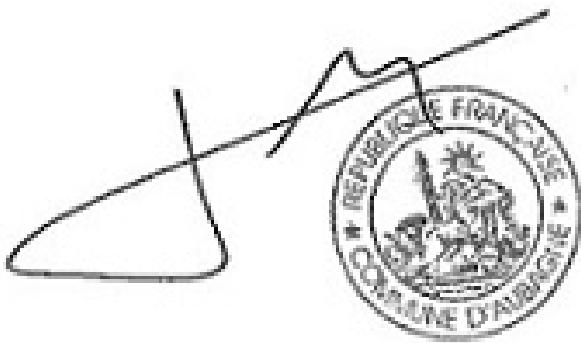
**VU** l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**: d'EMETTRE un avis favorable sur le projet de tracé de la Traversée Verte du 13 sur le territoire communal tel qu'il figure sur le plan annexé à la présente délibération.

Ce tracé traverse notamment, les parcelles cadastrées sous les références ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20251218-181225\_21-DE  
Reçu le 19/12/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb  
er=195447GQM268,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU  
=0002 211300058,2.5.4.97=#  
0C0F4E545246522D3231313330  
30303538,O=COMMUNE D AUBAG  
NE,C=FR  
19/12/2025



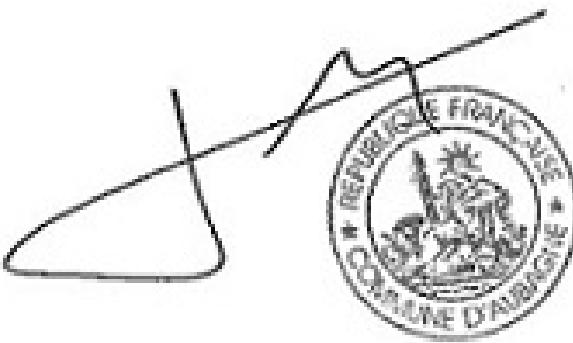
**Délibération n°21\_181225 du Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2025 (suite)**

Parcelle	Lieu-dit	Superficie (en m <sup>2</sup> )	Propriétaire
CH0136	740 CHE DE FONT DE MAI	3210	METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE
CH0137	FONT DE MAI	11190	METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE
CH0144	FONT DE MAI	4930	METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE
CH0222	FONT DE MAI	8750	METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE
CH0223	FONT DE MAI	1815	METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE
CH0228	FONT DE MAI	9250	METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE
CH0234	FONT DE MAI	3510	METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE
CH0235	FONT DE MAI	223280	METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE
CK0001	GARLABAN	65935	PRIVE
CK0002	GARLABAN	333310	METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE
CK0003	GARLABAN	1380000	COMMUNE D'AUBAGNE
CK0004	GARLABAN	368125	PRIVE
CK0020	GARLABAN	18065	METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE
CK0021	GARLABAN	214875	METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE
CK0022	GARLABAN	53810	PRIVE
CM0134	BEAUDINARD NORD	1830	PRIVE
CM0305	BEAUDINARD NORD	1622	COMMUNE D'AUBAGNE
CM0606	LES SOLANS NORD EST	350	COMMUNE D'AUBAGNE
CM1289	BEAUDINARD NORD	1508	COMMUNE D'AUBAGNE
CM1415	BEAUDINARD NORD	3784	COMMUNE D'AUBAGNE
CM1418	BEAUDINARD NORD	611	COMMUNE D'AUBAGNE
CM1434	BEAUDINARD NORD	104	COMMUNE D'AUBAGNE
CM1448	BEAUDINARD NORD	2985	DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
CM1546	BEAUDINARD NORD	34	COMMUNE D'AUBAGNE
CM1580	BEAUDINARD NORD	757	COMMUNE D'AUBAGNE
CM1748	BEAUDINARD NORD	6713	COMMUNE D'AUBAGNE
CM2043	BEAUDINARD NORD	93	COMMUNE D'AUBAGNE
CM2045	BEAUDINARD NORD	293	COMMUNE D'AUBAGNE

**ARTICLE 2 :** d'AUTORISER le passage de la Traversée Verte du 13 sur les propriétés communales appartenant au domaine public ou privé ;

**ARTICLE 3 :** de s'ENGAGER à faciliter, en lien avec le Département, l'établissement de convention de passage nécessaire sur les propriétés privées traversées par la Traversée Verte du 13 dans le respect des droits des propriétés ;

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20251218-181225\_21-DE  
Reçu le 19/12/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb  
er=195447GQM268,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU  
=0002 211300058,2.5.4.97=#  
0C0F4E545246522D3231313330  
30303538,O=COMMUNE D AUBAG  
NE,C=FR  
19/12/2025



**Délibération n°21\_181225 du Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2025 (suite)**

**ARTICLE 4 :** d'AUTORISER le Département à assurer la pose ainsi que l'entretien du balisage, de la signalétique directionnelle comme informative, et de la praticabilité du tracé de la Traversée Verte du 13 dans le cadre des activités pédestres, équestres ou cyclistes ;

**ARTICLE 5 :** de s'ENGAGER à :

- Conserver le caractère public, ouvert et entretenu des cheminements ;
- Empêcher l'interruption du cheminement, notamment par des clôtures ;
- Ne pas aliéner totalité ou partie des tracés définis sur les plans en annexe ;
- Prévoir la création d'itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière, ces itinéraires de substitution devant présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la promenade et de la randonnée ;
- Maintenir, ou rétablir la continuité des itinéraires lors des opérations d'aménagement foncier sans allonger le parcours de manière excessive, ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés et ce, en accord avec le Département des Bouches-du-Rhône, qui sera informé avant toute aliénation ;
- Maintenir la libre circulation pédestre et/ou équestre, et cycliste sur les itinéraires Traversée Verte du 13.

**ADOpte A LA MAJORITE**

**CONTRE : 2**

Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20251218-181225\_21-DE  
Reçu le 19/12/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb  
er=195447GQM268,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU  
=0002 211300058,2.5.4.97=#  
0C0F4E545246522D3231313330  
30303538,O=COMMUNE D AUBAG  
NE,C=FR  
19/12/2025

